



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2013**

**DATE DE CONVOCATION**

30 mai 2013

**DATE D’AFFICHAGE**

30 mai 2013

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 10  
ABSENTS : 05  
QUORUM : 08  
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°2013/24/M-T**

L’AN DEUX MILLE TREIZE LE CINQ JUIN Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

**ABSENTS:**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



transmis A.....

**Délibération n°24/2013/MT**  
**Modification de la délibération n°57/2012/M-T,**  
**portant attribution de l'indemnité d'exercice de missions**

**Objet : Modification de la délibération n°57/2012/M-T, portant attribution de l'indemnité d'exercice de missions.**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Par délibération n° 57/2012/MT en date du 19 décembre 2012, le Conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande s'est prononcé favorablement pour l'attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions et de Préfecture (IEMP) au profit des agents de catégorie C.

Instaurée dans le cadre du régime indemnitaire, cette indemnité peut être versée à certains agents titulaires, stagiaires ou non titulaires, à temps complet ou non, en contrepartie des missions qu'ils effectuent pour le compte de leur collectivité et leur manière de servir.

Toutefois, dans le respect des crédits ouverts, il est nécessaire d'augmenter les effectifs votés en décembre 2012 pour certains grades, afin d'anticiper d'éventuelles promotions au sein de la collectivité. Il vous est donc proposé de modifier le crédit global par grade, comme suit :

Grades	Effectifs votés le 19/12/2012 (A)	Effectifs proposés	Montant annuel (B)	Crédit global (A x B)
Adjoint administratif de 1ère classe	1	2	1 173,86 €	2 347,72 €
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	2	4	1 143,37 €	4 573,48 €
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	2	1 143,37 €	2 286,74 €
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	1	2	1 143,37 €	2 286,74 €

Pour rappel les montants annuels de référence peuvent être affectés individuellement par l'autorité territoriale (le Maire), d'un coefficient multiplicateur d'ajustement s'échelonnant de 0,8 à un coefficient maximal de 3. Sachant qu'un agent ne peut percevoir par an, plus du triple du montant de référence fixé pour son grade.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser l'attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions et de Préfecture (IEMP) au profit des agents de catégorie C, prenant en compte la modification des effectifs par grade, comme suit :

Grades	Effectif	Montant annuel (B)	Crédit global (A x B)
Adjoint administratif de 1ère classe	2	1 173,86 €	2 347,72 €
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	4	1 143,37 €	4 573,48 €
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1 143,37 €	2 286,74 €
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	2	1 143,37 €	2 286,74 €

- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire portant Modification de la délibération n°57/2012/MT portant attribution de l'indemnité d'exercice de missions ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

### DECIDE :

**Article 1:** Autoriser l'attribution de l'Indemnité d'Exercice des Missions et de Préfecture (IEMP) au profit des agents de catégorie C, prenant en compte la modification des effectifs par grade, comme suit :

Grades	Effectif	Montant annuel (B)	Crédit global (A x B)
Adjoint administratif de 1ère classe	2	1 173,86 €	2 347,72 €
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	4	1 143,37 €	4 573,48 €
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1 143,37 €	2 286,74 €
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	2	1 143,37 €	2 286,74 €

**Article 2:** AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).**

Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 05 juin 2013



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : **18 JUIN 2013**

